



# Recueil des Actes Administratifs

*La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.*

# Recueil des Actes Administratifs

Spécial n°88 – du 20 novembre 2015

Publié le 20/11/2015

## - SOMMAIRE -

-

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature
<i>Rectorat de Poitiers</i>		
<b>Arrêté</b>	Arrêté n°284-15 du 17 novembre 2015 de subdélégation de signature à effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire exécutés par le pôle Chorus du rectorat de l'académie de Poitiers	<b>17/11/2015</b>

## Secrétariat général

Le Recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des Universités de poitou-Charentes

284-15

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 modifiée relative aux lois de finances
- Vu le code de l'éducation
- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique
- Vu le décret 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et notamment son article 14 ;
- Vu le décret 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale) ;
- Vu l'arrêté « ordonnancement secondaire » n° 130/SGAR/2014 en date du 19 mai 2014 de la Préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne, et notamment son article 8,
- Vu l'arrêté de subdélégation du recteur de l'académie de Poitiers dans le cadre de l' « ordonnancement secondaire » n° 191-14 du 1er septembre 2014 et notamment son article 2.1 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1:** En application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement à effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépense et en recettes **exécutés par le pôle Chorus du rectorat de l'académie de Poitiers :**

### **Division du Budget académique et de la Gestion prévisionnelle (DIBAG) :**

Délégataire : Delphine PIONNIER - Chef de division

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (titulaire)

Délégataire : Jacques ROUZE - Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;

Délégataire : Elisabeth VIGNER – Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Délégataire : Sébastien SALVAT – Chef de bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Christelle LUSSEULT - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Fatuma SAID ALI - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Martine TENIER - Gestionnaire

Actes :

- Certification du service fait ;

Délégataire : Sylvie ARTUS - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Virginie RICHARD - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Céline CORDEAU - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Déléataire : Anne Marie ROULEAU – Gestionnaire  
Actes :

- Certification du service fait ;

Déléataire : Nadia BODIN – Gestionnaire.  
Actes :

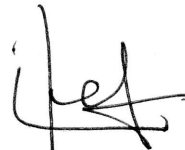
- Certification du service fait ;

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°223-15 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et prend effet à compter du 17 novembre 2015. Il sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture Poitou-Charentes.

**ARTICLE 3** - Le secrétaire général de l'académie de Poitiers et chacun des déléataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2015

Le Recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des universités de Poitou-Charentes



Jacques MORET

Copies transmises à : Préfecture de région : secrétariat général aux affaires régionales  
Préfecture de la Vienne : service publication des actes administratifs (SIT)  
Trésorerie générale de la Vienne ; Cellule des affaires juridiques-Intéressés.  
Ministère de l'éducation, SG-DAF Bureau DAF A2